VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du Jeudi 3 décembre 2009 **n° 40** **page 1/2**

Rapporteur : **Monsieur Jean-Claude RIQUIN**

OBJET : **Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs** :
Handball club châtelleraudais – Châtellerault boules lyonnaises
CSAD-C section Judo – Tech de co au Maroc
Acompte sur subvention de l'exercice 2010 à l'avenir cycliste châtelleraudais

Mesdames, Messieurs,

Afin de favoriser leur ancrage et de dynamiser la vie locale, la ville apporte son soutien aux associations sportives. Ce soutien prend diverses formes et notamment l'attribution de subventions.

Le club de handball connaît cette année une augmentation de 25% du nombre de licenciés suite à l'engouement suscité par les titres successifs olympiques et mondiaux de l'équipe de France. Les créneaux disponibles au gymnase du Sanital n'étant plus suffisants pour l'organisation des rencontres le week-end, le club est donc désormais contraint de jouer certaines rencontres dans d'autres gymnases qui ne sont pas équipés de tableaux d'affichages électroniques. Pour éviter un coût trop élevé supporté par la collectivité pour équiper les gymnases, le club propose de procéder à l'acquisition d'un panneau portable. Le club assurerait la garde de ce matériel qui pourrait être mis à disposition à toute autre association qui en ferait la demande. Le HBCC sollicite la ville à hauteur de 800 € pour l'aider à financer cet équipement.

L' association Châtellerault boules lyonnaises participe du 19 décembre 2009 au 30 janvier 2010 au championnat des clubs sportifs, national 4, avec Cognac, Port des Barques, la Baule, le Mans. 15 sportifs châtelleraudais concourent à ce championnat. 4 matchs se dérouleront à Châtellerault et 4 à l'extérieur. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 2 550 €. Pour la réception des équipes adverses et les déplacements de l'équipe de châtellerault, l'association sollicite une subvention de 800 €.

Le CSAD-C, section judo, en sa qualité de club support est chargé de l'organisation du tournoi national 1ère division de judo, le samedi 12 décembre à la salle omnisports. Ce tournoi rassemble les 500 meilleurs judokas français de moins de 20 ans, ce qui en fait un évènement majeur pour le sport châtelleraudais. Le club doit supporter 4 100 € de charges pour l'organisation du tournoi et sollicite une participation de 1 000 € à la ville.

Deux étudiantes de l'IUT de Châtellerault, en technique de commercialisation ont crée l'association tech de co au Maroc pour participer au raid 4L Trophy du 18 au 28 février 2010. Ce raid est une grande aventure humanitaire et sportive. C'est le rendez-vous annuel des étudiants venant de toute l'Europe. Ils partent en 4L pour 8 000 kilomètres à la conquête du Maroc, dans un esprit certes, de compétition mais aussi avec l'objectif de transporter 35 tonnes de fournitures scolaires jusque dans le sud du Maroc pour permettre la scolarisation d'environ 2 000 enfants. La participation des deux étudiantes de châtellerault à ce raid engage beaucoup de frais et l'association présente un budget de 6 450 €. La préparation étant importante et demandant du temps, l'association sollicite une participation de la ville pour 2009. La ville sera identifiée par

l'apposition du logo-ville sur le véhicule.

VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du Jeudi 3 décembre 2009 **n° 40** **page 2/2**

De l'école de cyclisme aux courses les plus prestigieuses, l'avenir cycliste châtelleraudais confirme sa popularité mais aussi son professionnalisme et demeure incontournable sur le châtelleraudais. Pour faire face au retour de coureurs au sein du club, aux inscriptions à l'avance de certaines manifestations et aux efforts consentis dans les déplacements des coureurs sur route et à ceux du champion national de VTT, le club, par courrier du 26 novembre 2009, sollicite un acompte de 4 000 € sur la subvention au titre de la saison 2009/2010. Cet acompte sera déduit du montant attribué au budget primitif 2010.

* * * * *

VU l'article 6 modifié de la loi du 1er juillet 1901, relative à l'organisation des associations,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT l'intérêt local de ces évènements,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 800€ au handball club châtelleraudais,
- d'attribuer une subvention de 800€ à l'association Châtellerault boules lyonnaises,
- d'attribuer une subvention de 1000€ au CSAD-C section judo,
- d'attribuer une subvention de 1000€ à l'association tech de co au Maroc
- d'attribuer un acompte de 4000€ à l'avenir cycliste châtelleraudais à valoir sur la subvention de l'exercice 2010,

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 414.20 / 6574 / 5300

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/09
Publié en mairie le 9/12/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault